



## Arreté municipal

-----  
Par arnoski

Bonjour,

Est-il possible légalement de mettre en place un arrêté communal interdisant le stationnement des véhicules d'employés saisonniers sur un parking public gratuit ( terrain municipal) lors de la saison hivernale en station de ski, situé en pied de pistes?

Dans quelle mesure peut on distinguer le type de clientèle ayant l' autorisation d' y stationner?

Cet arrêté doit il être lisible sur le lieu de son application?

Sinon, où doit il être obligatoirement lisible?

Merci de m' apporter des éléments de réponse.